

Une intervention militaire occidentale en Algérie : une menace plausible ?

Western military intervention in Algeria: a plausible threat?

Djoughri Smail*

l'Université Alger 03, Faculté des Sciences Politiques et Relations Internationales
University of algiers 3
nacersmail58@gmail.com

Date de soumission : 25/02/2020

Date d'acceptation : 24/09/2020

Résumé

La consécration du "droit ou du devoir d'intervention" à la sortie de la guerre froide et le risque induit d'interventionnisme dans les affaires internes des Etats de la périphérie constitue un grave précédent depuis la naissance de l'Etat-nation et préoccupe l'Algérie, un pays hautement souverainiste. L'agression militaire de l'Irak en 2003 et celle de la Libye en 2011 constituent des cas de références qui ont alerté les décideurs politico-stratégiques de l'Algérie afin intégrer désormais comme hypothèse de menace hautement probable, une agression dissymétrique occidentale. Alors comment définir cette menace et quelles sont les voies et moyens pour la contenir ?

Mots clés : Occident, menace, alibis, agression, stratégie, dissuasion, persuasion.

Abstract:

The consecration of the "right or duty to intervene" at the end of the cold war and the induced risk of interventionism in the internal affairs of the periphery states constitutes a serious precedent since the birth of the nation-state and concerns Algeria, a highly sovereignist country. The military aggression of Iraq in 2003 and that of Libya in 2011 constitute reference cases which alerted Algeria's politico-strategic decision-makers to integrate now, as a highly probable threat hypothesis, a dissymmetrical Western aggression. So how do we define this threat and what are the ways and means to contain it?

Keywords: The West, Threat, Alibis, Aggression, Strategy, Deterrence, persuasion.

Introduction

La sortie de guerre froide, à l'instar de la fin des grandes guerres mondiales, a remis en question l'ordre sécuritaire mondial qui prévalait jusque-là pour lui substituer un autre, dominé exclusivement par les Etats-Unis et ses alliés d'Europe occidentale. La bipolarité des puissances durant la guerre froide, en plus de constituer un mécanisme de

* **Auteur correspondant :** Djoughri Smail, Email: nacersmail58@gmail.com

régulation des crises mondiales, a également grandement contribué à réduire, voire interdire l'interventionnisme militaire occidental.

L'Algérie pays périphérique, et en vertu de sa neutralité proclamée et son inscription au sein du mouvement des non-alignés, s'identifiait plus dans le camp socialiste sous la houlette de l'ex-Union soviétique et bénéficiait ainsi de la protection de la superpuissance soviétique contre toutes formes d'ingérence occidentale dans ses affaires internes. En cas d'agression majeure, l'Algérie avait la certitude de ne jamais être seule et comptait en partie sur le poids et l'influence d'un partenaire stratégique majeur, comme l'URSS et à un degré moindre la Chine, et également sur la solidité et l'intransigeance du système international pour l'aider à mieux dissuader et prévenir toute agression dissymétrique, d'autant plus que le droit international et surtout le prisme bipolaire consacrait le principe de l'inviolabilité de la souveraineté et la centralité de l'Etat en tant qu'acteur exclusif des relations internationales.

Cependant, la fin de la guerre froide et l'implosion de l'URSS ont privé justement l'Algérie de cette assurance anti-agression et se retrouve désormais vulnérable à une menace réelle d'agression militaire occidentale d'autant plus que le contexte géopolitique actuel et les alibis ne manquent pas pour déstabiliser un Etat comme l'Algérie, considérée depuis son indépendance comme pays récalcitrant, voire perturbateur.

Dés lors, l'Algérie peut-elle faire l'objet d'une intervention militaire conduite par une coalition de pays occidentaux ? Répondre à cette question suppose en premier de jauger cette hypothèse de menace et faire l'inventaire des alibis possibles qui peuvent servir de justificatifs pour conduire cette intervention militaire à l'encontre de l'Algérie. En second lieu, il s'agit de décortiquer la phase d'engagement opérationnel ou l'acte d'exécution de l'agression militaire pour connaître et comprendre sa planification, sa conduite et son exécution. Enfin, en troisième lieu, il sera question d'évaluer nos capacités de défense, de résilience et de résistance pour mettre en échec ce genre d'agression dissymétrique et voir dans quelle mesure l'Armée Nationale Populaire (ANP) désormais modernisée, peut constituer un rempart infranchissable.

Cependant, et étant donné qu'il s'agit, le cas échéant, d'une guerre d'agression qui suppose une entreprise de défense globale qui dépasserait le cadre réducteur de l'armée, nous allons essayer, dans le cadre de cette contribution, d'explorer d'autres méthodes de résistance de masse et de résilience des citoyens pour prévenir ou mettre en échec toute agression de ce genre. Néanmoins, avant de définir les voies et moyens de contrer une menace, il faut au préalable l'identifier et l'authentifier pour séparer la réalité du fantasme.

1)- Une agression dissymétrique d'une coalition d'Etats occidentaux sur l'Algérie : les alibis et les révélateurs

La crédibilité d'une hypothèse d'une menace dissymétrique qui pèserait sur la sécurité nationale de l'Algérie doit reposer sur l'identification et la bonne lecture des indices révélateurs qui puissent l'objectiver et la rendre plausible. A ce titre, le premier indicateur en la matière renvoie aux contingences internationales qui ne sont pas sans effets sur la situation sécuritaire de l'Algérie. La proximité avec l'Europe occidentale, son appartenance à la zone crisogène de l'espace saharo-sahélien ainsi que son statut de pourvoyeur important de l'Union européenne en pétrole et en gaz donnent à l'Algérie un positionnement géopolitique particulier qui la prédispose à subir une formule d'amputation territoriale (Mesbah, 2011, p. 06). De plus, la lame de fond libérée par les insurrections urbaines de certains peuples arabes depuis 2011 et ses différentes répliques, exacerbées par les ingérences occidentales (Ghediri, 2007)², ont énormément fragilisé l'Algérie, qui se voit de plus en plus exposée à des menaces potentielles de destabilisation.

Dés lors, il paraît clair que le contexte international post-guerre froide produit encore ses effets, libérant le bellicisme occidental sous la houlette des Etats-Unis qui jouit désormais d'une impunité totale dans son entreprise de destabilisation de certains pays du Sud. Ainsi, les pays occidentaux, ordonnateurs en chef du droit international appliqué toutefois à la carte, peuvent en toute impunité organiser une agression militaire collective afin de mettre au pas toute nation qui ose contester leur mainmise totale des sur l'ordre international. A ce titre, ces derniers, notamment l'Amérique, inscrivent la possibilité d'attaques préventives, voire préemptives comme « droit acquis », afin d'entreprendre des opérations coercitives pour neutraliser une menace bien avant sa concrétisation (Documentation., 2008, p. 71) incarnée par un Etat dit « voyou » ou « délinquant ».

En plus du contexte international favorable à l'interventionnisme militaire, les pays occidentaux, exploitent outrageusement le droit international humanitaire afin de l'instrumentaliser pour légitimer les guerres d'agression à l'encontre des pays stigmatisés « récalcitrants ». En effet, l'institutionnalisation du concept de

² - Il faut reconnaître l'extrême complexité de la notion d'Occident, qui bien qu'elle s'apparente dans le discours ambiant à une évidence, reste toutefois difficile à cerner avec précision et à déterminer exactement à quelle réalité elle se rapporte. L'Occident est-il un espace ? Un ensemble de valeurs partagées ? Cependant, dans cet article, et par souci académique, je définis l'Occident comme une réalité stratégique simple qui désigne les pays qui ont effectivement participé aux agressions militaires qui ont ciblé en 2003 l'Irak et en 2011 la Libye, des cas retenus comme ancrage référentiel à la problématique traitée dans mon article.

Pour plus de détails à propos de l'Occident, se référer à l'excellent article Général Ali Ghediri, « L'Occident : concept culturel ou entité géopolitique ? », Revue de l'Ecole Supérieure de Guerre (ESG), numéro expérimental, Alger juin 2007.

Responsabilité de Protéger (R2P) suite au rapport de la Commission Internationale de l'Intervention et de la Souveraineté des Etats (CIISE) a remis en question et pour la première fois l'intangibilité du concept de souveraineté étatique, ce qui va constituer un alibi de plus à la disposition des grandes puissances pour intervenir arbitrairement dans les affaires internes de certains états de la périphérie...

Dans ce cadre, les pays occidentaux peuvent exploiter le statut des minorités pour justifier une intervention militaire afin de protéger les droits humains et surtout appuyer des revendications sécessionnistes portées par une clique isolée et nullement représentative. A ce titre, le Mouvement autonomiste kabyle (le MAC) dirigé par Ferhat M'henni peut constituer une aubaine pour dessiner un plan d'intervention militaire à l'effet de partager et fragmenter l'Algérie et nuire gravement à son unité et son intégrité territoriale.

Les tentatives pour diviser les algériens sont révélatrices de la volonté des grandes puissances à collecter les alibis, y compris les plus farfelus, afin de justifier une probable intervention militaire. Ainsi, d'après le directeur du Département immigration au sein du ministère de l'intérieur, monsieur Hassan Kacimi, des agents étrangers téléguidés par le Mossad et surtout des combattants syriens du Front de Nosra (une filiale d'Al Qaida) ont été arrêtés alors qu'ils essayaient d'attiser les tensions durant la crise ethnique qu'a connue Ghardaïa au Sud algérien. Certains ont même reconnus obéir à un certain général syrien établi en Turquie. (Kacimi, 2019, p. 02) ⁽³⁾.

Aussi, le concept d'intervention militaro-humanitaire devient un levier essentiel à la disposition des pays occidentaux pour l'actionner au moment voulu pour justifier des ingérences au sein des affaires internes des pays en voie de développement. A sa source, ce concept de R2P se divisait en trois phases plus vastes: la responsabilité de prévenir, la responsabilité de réagir et enfin la responsabilité de reconstruire (après l'acte de détruire), autrement dit, une phase de prévention-intimidation pour imposer un autre comportement à l'Etat cible, en cas d'échec, elle serait suivie par une phase d'intervention militaire et enfin une phase de reconstruction (par des entreprises occidentales, cela s'entend) du chaos « constructif » provoqué par la coercition militaire. En conséquence, la Commission a surtout focalisé sur l'élargissement qui frise la démesure du rôle que doit tenir la communauté internationale dans la prévention des dérives « étatiques » qui menaceraient la sécurité de leurs propres populations.

De plus, cette « responsabilité de réagir » inclut la nécessité de prendre des mesures coercitives préalables d'ordres politique, économique, judiciaire avant d'opter pour un engagement militaire, sans aucun égard pour le statut de pays souverain. Pire, l'un des scénarii à envisager, le cas échéant, serait la mise en place d'une « administration de soutien » sous l'autorité de l'ONU (EVANS, 2001, p. 47) qui se substituerait franchement à l'autorité de l'Etat « défaillant », objet de l'intervention.

³ - Interview accordée par le directeur du Département immigration au sein du ministère de l'intérieur, monsieur Hassan Kacimi, au quotidien arabophone Al Khabar du 08 janvier 2019, p.2.

L'Algérie qui a toujours cultivé des principes de respect de la souveraineté des Etats et la non-ingérence dans leurs affaires internes, un pays hautement souverainiste, a subi le choc de cette transformation de l'ordre mondial post-guerre froide qui donne aux puissances occidentales une plus grande liberté de manœuvre pour réduire, voire annuler la souveraineté de certains Etats sélectionnés en raison de paramètres inhérents à leurs ressources ou leurs comportements jugés antagoniques par rapport aux intérêts de ces puissances. En effet, aucun garde-fou n'est mis en place pour encadrer cette R2P et les puissances occidentales, auto-chargées de la mission de protéger les droits humains dans le monde, monopolisent exclusivement la compétence de qualifier les cas d'atteinte grave aux droits de l'Homme et les sanctions qui en découlent, y compris par le recours à l'option militaire.

Cette mutation du droit international constitue un grave précédent depuis la naissance de l'Etat-nation. Elle intervient au moment où les systèmes militaires occidentaux, désormais affranchis de la mission de garde à l'Est, cherche à trouver une nouvelle fonctionnalité pour leurs armées « en chômage technique » après la guerre froide (Maisonneuve, 2001, p. 46). Une menace du Sud se substitue désormais à celle finissante qui émanait du pacte de Varsovie. Dès lors, le contrat opérationnel des armées consiste à « stabiliser » la périphérie du monde occidental en fonction de normes établis, ce qui induit plus d'emploi de la force militaire en mode « opérations extérieures » (OPEX), et la R2P favorise justement l'interventionnisme militaire avec l'humanitaire comme habillage juridique.

Le troisième facteur par contre, est inspiré des cas de l'Irak et de la Libye qui ont subi des invasions militaires occidentales qui les ont transformés d'Etat souverains, stables et structurés à des espaces chaotiques livrés à des guerres civiles où les entités terroristes et criminelles ont élu domicile pour exacerber l'instabilité et prendre en otage les peuples de ces pays. A ce titre, et après la seconde guerre du Golfe (1991), Mouloud Hamrouche, alors chef du gouvernement, appela à juste titre à « revisiter le concept de défense nationale » compte-tenu du fait que « la chute du mur de Berlin a abouti à l'apparition d'un nouveau mur inquiétant entre le Sud et le Nord (Charef, 1994, p. 19).

Enfin, le quatrième facteur qui objective le scénario d'une agression dissymétrique renvoie à la volonté des Etats-Unis et les pays Occidentaux à déstabiliser les pays récalcitrants à l'instar de l'Algérie qui veulent encore préserver leur souveraineté, leur autonomie stratégique et leurs ressources. La finalité étant de dissuader toute résistance et ne tolérer aucune ligne de conduite qui ne s'inscrit pas dans le cadre stricto-sensu de la politique tracée par les grandes puissances occidentales pour obtenir la soumission totale des pays du Sud. Tout manquement est passible de redressement en fonction d'une manœuvre globale de déstabilisation qui peut être sanctionnée en dernière instance par une agression militaire dissymétrique.

2)- L'agression dissymétrique : les modes opératoires militaires et non militaires

La manœuvre de déstructuration d'un Etat périphérique-cible comporte des alibis certes, et surtout des modes opératoires qui s'apparentent à une réactivation d'un savoir-faire développé notamment par les laboratoires de la *Central Intelligence Agency (CIA)* qui remonte en fait à la guerre froide et qui consistait à élaborer des plans pour destituer les gouvernements en place pour leur substituer des régimes fantoches qui veillent et garantissent la pérennité des intérêts de puissance de l'Amérique et des impérialistes Occidentaux.

Seulement, durant la guerre froide, la marge de manœuvre des Etats-Unis et des autres pays occidentaux était sensiblement réduite et systématiquement contestée par l'URSS, véritable contre puissance de régulation. Après la guerre froide qui a consacré la victoire incontestable des pays occidentaux, tous les verrous ont sauté et le champ de permissivité en matière d'interventionnisme occidental a connu une nette dilatation. Le cas de la Libye constitue un révélateur de la mise en œuvre de ce plan afin de disqualifier le régime en place et le remplacer par un autre sponsorisé par des commanditaires occidentaux.

En général, la structure du plan d'action de prédation dans son volet non militaire s'articule autour des trois segments suivants :

- Un programme de désinformation pour discréditer le gouvernement-cible ;
- La création d'un contre-gouvernement ;
- L'exécution de l'agression militaire sous forme de campagne paramilitaire progressive (William Blum, 2004, p. 283).

2.1- Un programme de désinformation pour discréditer le gouvernement-cible

Bien que ces stratégies de déstabilisation ne font que recycler des pratiques anciennes connues et reconnues et largement documentées. Curieusement, la sphère médiatique occidentale, censée être objective, autonome et impartiale dans son interprétation des événements, « oublie » la déontologie du métier et verse, quand il s'agit de ternir l'image d'un pays cible, carrément dans l'intox, la propagande noire et la désinformation, ce que le journaliste belge Michel Collon appelle « médias-mensonges », afin de contribuer activement à la réussite du plan. Une véritable machine médiatique entraînée à la guerre de l'information et par l'information, organisée d'une façon militaire et clandestine pour en faire des médias une arme de désinformation massive (Collon, 2019). La caution médiatique est en fait obtenue grâce aux manœuvres médiatiques d'organismes souterrains à l'instar de la CIA et les services spéciaux des différents pays occidentaux qui organisent des fuites contrôlées et manipulent l'information à des fins subversives.

Seulement, les médias mensonges restent un produit élaboré, une marque de fabrique produite dans des laboratoires des différents services secrets. C'est un fait avéré que les agences de renseignement, notamment en Occident ont fabriqué des nouvelles, de faux reportages repris comme des vérités par les grandes agences de presses. La CIA infiltre en plus la corporation et emploi des agents sous couverture journalistique pour créer et diffuser de fausses informations, amplifiées par d'autres organes médiatiques à l'instar du New York Times, ABC, NBC, CBS, *Associated Press*, Newsweek, Reuters etc...

sans authentification préalable (Carl Bernstein, 1977.). Compte-tenu de l'importance du montage médiatique dans le processus de destruction et reconstruction des légitimités, il serait naïf de croire que cette pratique est révolue ou qu'elle serait l'apanage de la CIA. La pratique a connu un nouvel essor, notamment durant les révoltes survenues dans certains pays arabes à partir de 2010 afin d'influencer les transitions politiques et préserver leurs intérêts occultes.

2.2 -La fabrication d'une légitimité internationale de substitution

L'intervention militaire pour « redresser » un pays récalcitrant obéit à tout un protocole qui comprend, en plus de l'influence médiatique, la mise en œuvre et la promotion d'une légitimité de substitution qui annule et remplace la légitimité nationale construite par l'accumulation de pratiques de l'Etat national durant la période postindépendance dans la majorité des pays de la périphérie. Cette agression militaire planifiée est alors qualifiée de guerre juste pour une cause juste qui découle de la responsabilité de protéger une population vulnérable ou des minorités persécutées contre une menace militaire incarnée par le régime autoritaire en place et ses forces loyalistes qui disposent de toute la capacité de réprimer dans le sang toute forme d'opposition ou de révision du système politique en place. Toute la manœuvre d'intervention militaire est présentée comme une assistance à un peuple en danger menacé sérieusement par un régime paria, disposant d'une armée prétorienne.

Pour les médias et surtout l'opinion publique, il serait alors moralement inacceptable de se confiner dans l'inaction et l'indifférence, ce qui pousse leur gouvernement à agir en ordonnant une opération « militaro-humanitaire » destinée à protéger une population fragile, désarmée et impuissante. Dès lors, Il n'est plus permis de rejeter l'option militaire et de ne pas s'aligner systématiquement sur la posture « juste » de l'OTAN, promue et valorisée par l'ensemble des acteurs civils, médiatiques, militaires et politiques, toutes sensibilités confondues. Une sorte d'union sacrée bâtie sur la pensée unique imposable à toutes et à tous. Ainsi, la responsabilité de protéger est justifiée par des prémices basées sur une propagande véhiculant un argumentaire incohérent reproduit unanimement par tous les médias, dont l'objectif consiste à rendre irréfutable la thèse du devoir de protéger ⁽⁴⁾.

IL s'agit alors:

- D'éliminer un régime autoritaire et tyrannique qui menace la sécurité de son propre peuple. Cet alibi est adopté sans esprit critique en dépit de l'existence de régime aussi, sinon plus autoritaire que celui incriminé (l'exemple de la Lybie par rapport aux monarchies du Golfe). Ceci prouve encore une fois que l'intervention militaire est avant tout motivée par des considérations liées aux intérêts stratégiques potentiellement « perturbés » par le gouvernement cible.

⁴ - A titre indicatif, on peut citer le New York Times qui a tiré dans sa première page : “*Lybia and the responsibility to protect*” ;

- De réprimer, avec usage disproportionné de la violence, des manifestations pacifiques à caractère revendicatif. On signale même le recrutement et l'emploi de miliciens étrangers pour soutenir et accentuer la répression. Pourtant, les images rapportées par leurs propres médias montrent qu'il s'agit en réalité d'une insurrection militaire et de rebelles financés et armés par les services de renseignement occidentaux. Pour le cas de la Libye, un amalgame a été savamment cultivé entre des mercenaires africains ⁽⁵⁾ et de Libyens de race noire, comme il existe partout ailleurs en Afrique du Nord.

Dés lors, le terrain est préparé pour le passage à l'agression militaire légitimé en plus par le Conseil de sécurité de l'ONU, appendice au service de la politique impérialiste des Etats-Unis et des pays occidentaux. Cela prouve le détournement de la légitimité internationale observé depuis plusieurs années s'éloignant ainsi de plus en plus de son rôle de gardienne de la paix et de la sécurité dans le monde. Elle tend à servir d'instrument de légitimation des agressions des puissances occidentales au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie centrale ⁽⁶⁾.

L'ex président B. Clinton après son accession au pouvoir, a déclaré à l'adresse des Nations Unies, que son pays ferait l'usage qui lui semblerait approprié de la force militaire, de manière multilatérale si possible, mais de manière unilatérale si nécessaire, donc sans l'accord préalable de l'ONU ou du Conseil de Sécurité, chaque fois que leurs intérêts vitaux seraient en jeu. Et par intérêts vitaux, il entendait décrire « un accès sans entraves aux marchés clés, aux sources d'énergie et aux ressources stratégiques » et tout ce qui serait qualifié comme intérêt vital par une juridiction nationale. Il suffirait donc qu'à l'intérieur des Etats-Unis et sans consulter personne, que les décideurs jugent que les « intérêts vitaux » de l'Amérique le commande, pour se donner une raison d'attaquer, de déstabiliser ou de détruire tout Etat dont la politique serait contraire à cet intérêt (Derrida, 2003, , p. 76).

En effet, la décision du Conseil de sécurité n° 1973 du jeudi 17 mars 2011 permettra à l'OTAN de mener par procuration « une expédition punitive enrobée dans un habillage humanitaire » (Ping, 2014, p. 135) est adoptée par le Conseil de Sécurité de l'ONU sous la houlette de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis, du Liban, de l'Afrique du Sud, ainsi que des membres africains du Conseil de Sécurité. Ces africains, pour la bonne cause, tourmentés par le génocide rwandais, avaient voulu, en vain, durant la

⁵ - L'emploi même du terme "mercenaire" prête à confusion, car en majorité il s'agit d'Africains qui ont choisi volontairement, par loyalisme, le guide libyen qui a investi en 2008 l'équivalent de 1,5 milliards de dollars pour contribuer au développement de l'Afrique réduisant ainsi la marge de manœuvre du FMI et de la Banque mondiale. Dés lors, le guide libyen est devenu l'homme à abattre...

⁶ - En représailles à une série d'attentats commis par les services de Kadhafi, les Etats-Unis ont décidé de bombarder des résidences d'Etats du Guide à Tripoli et Benghazi ; des frappes par ailleurs justifiées au regard de l'intense activité de soutien au terrorisme du colonel. L'Espagne et surtout la France, bien que visée par ces actes terroristes (l'explosion du DC-10 Français en plein vol), n'ont pas autorisé les bombardiers américains à survoler leur territoire car « les américains n'avait pas de mandat de l'ONU et l'on considérait qu'il s'agissait d'une opération illégale du point de vue du droit international ». Après la guerre froide, de tels actes terroristes auraient été punis par l'envahissement militaire pur et simple de la Libye avec le concours de l'OTAN et tous les pays occidentaux qui se seraient bousculés pour participer ou à défaut, en assurer la logistique et jouer les facilitateurs.

59ème session ordinaire de l'ONU, faire prévaloir le concept de responsabilité de protéger (Ping, 2014, p. 136).

Pire, L'instrument de commission de ces agressions serait l'OTAN, une organisation militaire occidentale qui dispose d'un « pouvoir-agir » qui peut aller au-delà même de tout mandat du Conseil de sécurité. En effet, le Sommet de Washington en 1999 et à l'occasion du cinquantenaire de la création de l'OTAN, un nouveau concept stratégique a vu le jour et qui devait remplacer celui de la guerre froide. Les fonctions essentielles de l'organisation vont se consacrer de plus en plus sur la gestion des crises en dehors du territoire de l'Alliance, donc aux opérations dites « hors article 5 », autrement dit hors cadre de l'espace euro-occidental.

Le sommet a consacré le droit d'agir y compris en mode préemptif, en dehors de toute légitimité internationale et sans mandat du Conseil de sécurité. Durant l'automne 1998, l'OTAN avait créé un précédent dans la guerre des Balkans, dans la mesure où des frappes militaires ont été ordonnées sans l'accord du Conseil de sécurité, sans base juridique indiscutable au regard du droit international. Ce précédent va servir de fondement juridique (cas de jurisprudence) à des guerres d'agression qui vont se reproduire en Irak (2003) et en Libye (2011) et pourquoi pas dans d'autres pays comme l'Algérie. « Si on fait fi de la Charte de l'ONU dans les Balkans, l'OTAN va-t-elle, à l'avenir battre en brèche le droit international partout dans le monde pour faire valoir « les intérêts occidentaux » ? (Kamp, 1999, p. 248).

En effet, l'OTAN se transforme en machine de guerre qui détient le droit d'agir militairement partout où elle juge que les intérêts de ses membres sont en jeu. L'initiative américaine de mettre en place un commandement militaire pour l'Afrique (AFRICOM), comporte bien des objectifs inavoués comme l'emploi de cette force pour déstabiliser certains pays africains récalcitrants. Dès lors, d'après le politologue Mouloud Idir, « il importe de dénoncer les tentatives des Etats-Unis d'ancrer un commandement militaire en Afrique et des entreprises privées de mercenariat qui activent en sous-main sur le continent. Cela s'apparente à une mise sous tutelle des armées de ces pays (africains) par les grandes puissances, sous le fallacieux prétexte de logistique et d'encadrement (Idir, 2011, p. 06).

C'est ainsi qu'on découvre alors que les guerres de l'OTAN aux Balkans, en Afghanistan, en Irak, en Libye n'étaient en fait qu'une simple politique de puissance classique visant à envahir un territoire pour exploiter son pétrole, renverser un régime pour lui en substituer un autre, avec, paradoxalement pour le cas libyen, le feu vert de l'ONU. L'écrivain italien Umberto Eco avait même affirmé à cet égard qu'on est revenu aux croisades, au choc des civilisations, voire à la réactivation de la vision impérialiste et colonialiste du XIXe siècle. Aujourd'hui, c'est l'Afrique qui constitue le terrain d'expérimentation de ce concept à géométrie variable. Il est bien loin le temps où le président Mitterrand et son premier ministre Chirac refusait d'accorder à Reagan l'autorisation de survoler l'espace aérien français afin de ne pas impliquer la France dans une tentative d'assassinat d'un chef d'Etat, Kadhafi en l'occurrence (Ping, 2014, p. 138).

Par conséquent, l'Algérie, par son attachement viscéral à son autonomie stratégique et de par sa posture d'opposition aux plans occidentaux pour ordonner les espaces périphériques du Maghreb et du sahel suscite l'irritation des occidentaux (Maougal, 2012, p. 05) ⁽⁷⁾, en recourant à des alibis insidieux, préalables au passage à l'acte d'agression militaire.

2.3- L'agression : le volet militaire

Enfin, après avoir préparé les conditions appropriées, l'entame de l'exécution de l'agression militaire devient possible et constitue l'aboutissement de toute cette phase de conditionnement préalable. Celle-ci serait donc le parachèvement de tout un processus de conception et de mise en condition. Les attaques dissymétriques traduisant un rapport du fort au faible et à ce titre, ne laissent aucune chance aux pays victimes de l'agression, étant donné que l'ascendant militaire des Occidentaux sera total. Il s'agit par la maîtrise du complexe reconnaissance-frappes, qui permet au demeurant un emploi massif et coordonné de bombardements de précision, de détruire des cibles déjà acquises au préalable, ce qui dégrade sérieusement les capacités de défense et de résistance du pays agressé, par la destruction systématique de ses infrastructures logistiques, ses systèmes radars et les réseaux de communication et commandement pour provoquer une rupture dans la chaîne de commandement et de contrôle.

Dés lors, L'OTAN (bras armé du monde euro-occidental) est tous indiquée pour servir d'outil pour la commission d'une telle agression. Jadis bridée par le prisme bipolaire, l'organisation, pour la circonstance, s'est dotée d'un nouveau concept stratégique pour rendre licites des interventions militaires hors zone destinées à « ordonner » une périphérie, passée d'une zone de confrontation Est-Ouest durant la guerre froide à un espace de production de menaces et risques à l'encontre du centre. La menace communiste est vite remplacée par une autre menace « construite » venant du Sud et dont la prévention consiste à ériger une première ligne de défense, loin de l'espace euro-occidental. Un système militaire high-tech, affichant une mobilité stratégique inédite à travers l'histoire, autorise une projection de forces et de puissance sur des théâtres d'action lointains et visant à imposer son ordre notamment aux pays composants la périphérie de l'Europe.

On assiste alors à une reconversion du système militaire occidental d'un outil statique de garde à l'Est à un corps expéditionnaire flexible, interarmées et rapidement projetable destiné essentiellement à répondre à des situations pré-confliktuelles pour maintenir des crises périphériques à leur niveau le plus bas et prévenir l'escalade (Sami Makki, 2000-

⁷ - « Une menace sérieuse d'intervention étrangère pèse sur l'Algérie. L'Otan a réfléchi sérieusement à une intervention militaire en Algérie », déclaration du professeur Mohamed-Lakhdar Maougal, en marge d'un colloque international tenu à Alger le 20 mai 2012, organisé par l'université d'Alger 03. Il note aussi « que l'Algérie constitue un obstacle pour le projet de la reconfiguration de l'empire occidental », rapportée par le quotidien Algérie News dans sa livraison du 21 mai 2012, p.5.

2001, p. 44). Le rapport sur la stratégie militaire de la Maison-Blanche paru en octobre 1998, soulignait qu'« être capable de projeter de la puissance permet à l'Amérique de mettre en forme (*shape*), dissuader (*deter*), et répondre (*respond*) aux crises même lorsqu'il n'y a aucune présence permanente ou infrastructure militaro-logistique, même réduite, dans la région » (U.S Air force, 1999).

L'application pratique de cette agression dissymétrique plus que probable s'appuie sur l'ascendant technologique focalisé des armées occidentales pour délivrer des frappes de précision afin de détruire des cibles préalablement acquises grâce à un renseignement humain et surtout technique qui permet aux différents commandements militaires alliés de numériser le champ de bataille et le rendre transparent. Les progrès des senseurs sont censés offrir une capacité d'observation du champ de bataille en temps quasi réel, raccourcissant à quelques minutes seulement le délai entre l'identification d'une cible et son traitement par une arme précise tirant à distance.

Par conséquent, et à partir de la mer et surtout des airs, des frappes précises vont systématiquement détruire les cibles identifiées. L'objectif étant de provoquer une paralysie stratégique de l'armée du pays cible et la rendre sourde, aveugle et déstructurée (Fadok, 1998., p. 71)⁽⁸⁾. En effet, la maîtrise de la sphère informationnelle permet de rompre la boucle « commandement-exécution » ennemie, et de neutraliser sa capacité de commandement et de conduite des opérations, ce qui induit automatiquement à la rupture du lien tactique : l'adversaire se retrouve alors dans une logique de défaite consommée.

Aussi, et en toute impunité, des bombardiers furtifs vont détruire les stations radars, les nœuds de chemin de fer, les dépôts d'armements et de munitions, les stocks de carburant et de pièce détachées. Les concentrations de forces en première ligne ou dans les arrières seront également et d'une façon non séquentielle, complètement neutralisées. De plus, les voies de communication, les ponts et les plateformes de lancement des missiles sol-air seront également mis hors service avec une précision quasi-métrique. Enfin, les ports et aéroports et les infrastructures d'information et de communication connaîtront le même sort. La manœuvre des forces dans les guerres classiques (2^{ème} vague) sera remplacée par celle des feux et ce à des distances de plus en plus grandes⁽⁹⁾.

En fait ces destructions sont planifiées et traitées en fonction de leur impact sur la réalisation de l'objectif stratégique qui consiste à provoquer la désorganisation totale et précoce de l'armée ennemie. John Aquila et David Ronfeldt, chercheurs à la RAND Corporation, ont proposé le concept de Cyberwar qui renvoie à la préparation et la

⁸ - La seconde guerre du Golfe (1991) constitue un champ d'application du concept de paralysie stratégique. L'armée irakienne, élevée au rang de quatrième au monde, est devenue en quelques semaines de bombardements stratégiques, aveugle, sourde, et sans dents pour mordre et ce conséquemment à la réalisation de la domination informationnelle qui est de loin plus importante que le concept classique de maîtrise de l'espace aérien, voire à ce sujet, David S. Fadok, La paralysie stratégique par la puissance aérienne, Editions Economica, Paris 1998, P.71.

⁹ -Alvin et Heidi Toffler, Guerre et contre-guerre : survivre à l'aube du XXI^{ème} siècle, éd. Fayard, 1994, p.204.

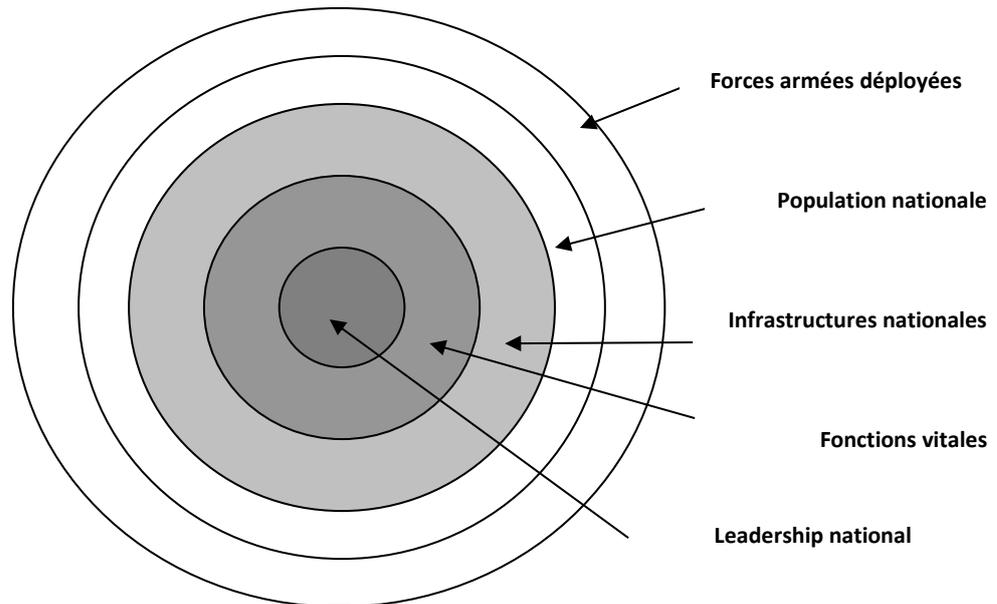
conduite d'opérations militaires basées sur l'info-dominance dont la maîtrise permet de désorganiser, si ce n'est détruire, les systèmes d'information et de communication sur lesquels se base l'adversaire pour fonctionner et se connaître lui-même: qui il est, ce qu'il peut faire, quand et pourquoi il se bat, quelle menace contrer en premier...Autrement dit, tout connaître d'un adversaire tout en lui interdisant de se connaître soit même encore moins connaître l'ennemi qu'il est censé combattre. Réaliser l'ascendant en matière d'information permet de paralyser l'adversaire et le défaire sans pour autant chercher la supériorité ou l'équilibre des forces (Fadok, 1998,, p. 74).

Cette nouvelle forme de guerre induite par la révolution dans les affaires militaires (RAM) a connu sa première mise en application durant la seconde guerre du Golfe de 1991. Cependant, le mérite de sa théorisation revient aux colonels américains John Boyd et John Warden. Si le second a ultérieurement acquis la célébrité en tant que concepteur des frappes contre l'Irak, le premier, par contre, trop peu connu, n'en a pas moins contribué au renouvellement doctrinaire de la guerre de troisième vague. En effet, J. Warden, prône une neutralisation sélective des cibles par le biais de moyens électroniques ou bien leur destruction par le feu des armes. L'effet militaire recherché (EFM) étant la paralysie stratégique et l'effondrement du système militaire ennemi à moindre coût.

En effet, et dès l'instant où l'ennemi possède un système de gouvernement développé, identifiable et vulnérable, ainsi qu'un processus de traitement de l'information dont il dépend pour conduire les opérations militaires et un appareil militaire doté d'une chaîne de commandement et de structures logistiques dont il dépend pour la conduite des opérations, il sera traité comme un système construit rattaché à plusieurs centres de gravité d'importances variables auquel correspond cinq cercles concentriques (voire figure ci-dessous).

Dans un conflit militaire, l'action stratégique est toujours dirigée contre les centres de gravité de l'adversaire, étant donné que la suppression de ces centres provoque l'effondrement ou la destruction de la capacité à livrer une résistance militaire (Headquarters department of the army, 1941, p. 36). Il s'agit donc de modéliser l'adversaire, identifier ses centres de gravité et enfin procéder systématiquement à leur destruction pour provoquer l'effondrement de son système militaire. La guerre du Golfe pour la libération du Koweït annexée par les forces irakiennes, constitue « un cas de validation par l'expérience d'une théorie déjà existante. En effet, 100 heures de combat terrestres auront suffi pour réaliser les buts de guerre fixés grâce à 43 jours d'attaques aériennes sur les centres de gravité de l'Irak (King, 2003, p. 31), notamment son système de commandement et de communication qui l'a rendu impuissant à opposer une quelconque réponse militaire coordonnée.

Les cinq cercles concentriques de John Warden



Source : BLAMONT (Jacques), Introduction au siècle des menaces, Edition Odile Jacob, Paris, 2004, p.132.

Ces cas typiques, l'Irak d'abord et notamment l'exemple libyen, témoignent de la forte probabilité de commission de ce genre d'acte d'agression dissymétrique du fort au faible, et sont appelés à demeurer à monter en puissance d'après les analystes avertis notamment si la Russie et la Chine abdiquent et refusent d'assumer un rôle de contre-puissance d'équilibre et de régulation (Idir, 2011, p. 06). Dès lors, l'Algérie connue par son attachement viscéral à son autonomie stratégique et disposant de ressources naturelles qui attirent les convoitises, pourrait dans un proche avenir faire l'objet d'une attaque militaire dissymétrique.

Dès lors, cette hypothèse vraisemblable doit pousser les décideurs militaro-stratégiques à penser une stratégie adaptée de riposte pour mettre en échec toute entreprise d'agression. Aussi, il y a lieu de s'interroger sur le degré de préparation et d'anticipation de notre outil de défense articulé autour de l'ANP pour contenir éventuellement une agression de ce type. Cela passe d'abord par inscrire ce genre de défis sécuritaire au sein du corpus d'hypothèses de menaces auxquelles il faut nous préparer soit à dissuader ou à défaut contenir.

3)- Les hypothèses d'engagement des forces militaires algériennes.

La doctrine militaire algérienne a défini des fonctions stratégiques destinées à cadrer l'emploi des forces militaires par l'échelon politique et les objectifs politiques susceptibles d'être réalisés par le recours à la force armée. Ces fonctions sont généralistes et comportent des orientations globales qui seraient incomplètes sans un effort intellectuel de traduction de ces directives en hypothèses d'emploi hiérarchisées

selon un ordre d'importance décroissant du plus probable au moins probable. L'hypothèse s'apparente à une supposition sur la situation actuelle et/ou future, considérée comme vraie en l'absence de preuves contraires irréfutables. Elle est nécessaire au commandement pour lui permettre, dans le processus de planification stratégique, d'évaluer la situation, de préparer les forces, de construire les justes capacités et de prendre les bonnes décisions.

Dés lors, les hypothèses d'emploi ne sont finalement que des « offres » théoriques figurant dans le plan général d'emploi des forces et s'attachant à traduire en termes de stratégie militaire opérationnelle chaque scénario d'emploi. Chaque hypothèse d'emploi définit les conditions générales et les cadres d'emploi de la force à partir d'un contexte géostratégique donné. Elle définit également la nature de la menace ou des risques majeurs à prendre en compte, la localisation de l'engagement, l'objectif politico-militaire à atteindre et les capacités opérationnelles nécessaires qu'il faut mobiliser. La structuration des fonctions stratégiques en hypothèses d'emploi, consacrée au sein de la doctrine militaire algérienne constitue une mesure essentielle pour rationaliser la stratégie des moyens, adapter le système de formation et d'instruction et enfin orienter l'effort de renseignement. Dés lors, la formulation des hypothèses n'est qu'une traduction en actes des fonctions stratégiques.

Il faut signaler que la doctrine militaire algérienne ainsi que la stratégie militaire générale qui en découle, étaient depuis longtemps calées sur une hypothèse unique, celle d'une menace militaire émanant d'un Etat limitrophe, entité ennemi militaire, dont la genèse et l'objectivation remontent en fait à l'agression marocaine survenue durant le mois d'octobre 1963⁽¹⁰⁾. Cette guerre des sables a structuré, voire figé la préparation et l'emploi de l'appareil militaire, d'où l'impératif d'un renouvellement de la doctrine d'emploi qui passe inévitablement par le passage d'un scénario unique (monohypothèse) à des scénarios multiples générés par la mutation profonde de l'environnement de sécurité et de défense. Quelles sont donc les autres hypothèses de menaces qui puissent justifier la mise en place de nouveaux scénarios d'emploi de la force militaire ?

L'identification des hypothèses de menaces et de risques majeurs autorise à définir un corps de scénario d'emploi des forces militaires pour apporter les réponses, les meilleures afin de concourir dans une logique de stricte suffisance à la sécurité nationale. La définition est une procédure consacrée au sein de l'ANP afin de calibrer les moyens et rationaliser la stratégie des moyens. Elle permet tout aussi de définir les priorités en termes de crédits et d'acquisition-fabrication des matériels militaires. Elle influence également le système de formation, d'instruction et de préparation des forces en fonction des hypothèses d'emploi jugées prioritaires et dominantes.

En plus de ces objectifs, la définition préalable de scénarios d'emploi marque pour l'ANP le passage d'un emploi unique vers des emplois multiples, ce qui atteste d'une

¹⁰ -La qualification de l'Algérie comme étant « un pays ennemi » par le consul marocain à Oran au courant du mois de mai 2020 et qui a provoqué une crise diplomatique entre les deux pays, traduit en fait une conviction stratégique partagée par le palais royal ainsi que par le gouvernement algérien et dont les origines remontent en fait à la guerre des sables d'octobre 1963.

réelle révolution dans les affaires militaires de l'Algérie. Si auparavant, le choix en terme d'emploi des forces militaires était « confortable » car il n'existait qu'un seul ennemi « générique » (un Etat ennemi militaire) auquel il faut faire face et la visibilité stratégique assez large pour se préparer à engager dans les meilleures conditions possibles les forces militaires, aujourd'hui par contre, le champ stratégique connaît de profondes mutations qui force les armées à composer avec l'imprévisibilité et s'adapter sans cesse.

Il est donc parfaitement logique que l'ANP inscrit parmi les hypothèses d'emploi de la force militaire l'éventualité de faire face à une attaque d'un ennemi ou coalition d'ennemis supérieurs contre lesquels elle doit se défendre seule. L'emploi en mode « guerre conventionnelle » serait alors une erreur stratégique, la recherche d'autres réponses plus adaptées qu'on peut estampiller « contre Révolution des Affaires Militaires (CRAM), devient alors un choix intelligent. La nécessité devient impérieuse de tirer des enseignements du retour d'expérience de la guerre du Kosovo en 1999, de l'invasion militaire américaine de l'Irak en 2003, de la guerre d'Israël contre le Hizbollah libanais en 2006 et de l'agression de l'OTAN contre la Libye en 2011. Ce qui est incontestable, cette hypothèse doit servir de guide d'orientation pour définir des missions et assimiler des procédures afin de se préparer à un tel scénario. Néanmoins, cette hypothèse doit être déclinée en mission combative de haute intensité en réponse à une agression militaire lourde émanant d'une coalition d'Etats occidentaux

04)- les réponses opérationnelles possibles à une agression dissymétrique

De la seconde guerre du Golfe (1991) à la troisième (l'invasion de l'Irak en 2003), en passant par la guerre du Kosovo (1999) et récemment la destruction des forces loyalistes du Colonel Kadhafi en 2011 par l'OTAN, aucune armée du seuil n'a pu résister et survivre à la destruction de ses centres de gravité. Les experts de l'ANP, notamment les chargés de mission et les centres d'études et synthèses (CES) doivent analyser sereinement ces guerres de troisième vague, pour les connaître, les comprendre afin de mieux s'y préparer. La création d'un centre de doctrine et de retour d'expérience (RETEX), à l'instar des armées occidentales, est vivement indiquée. Sa mission devrait justement produire la connaissance et la visibilité pour appréhender ces guerres du futur, et in fine, prévenir toute surprise stratégique. Cela est d'autant nécessaire qu'il devient de plus en plus recommandé de réfléchir à des solutions et de construire les capacités appropriées pour prévenir la reproduction des cas Irakien et Libyen notamment.

Il faut reconnaître que l'ANP, d'après sa configuration actuelle et sa préparation, est incapable de proposer des solutions efficaces en cas d'agression dissymétrique⁽¹¹⁾. Elle

¹¹ - En fait, l'ANP est parfaitement capable de soutenir deux agressions symétriques conjointes ciblant le pays à partir de deux axes stratégiques différents (exemple l'Axe sud-est et l'Axe sud-ouest), comme elle a acquis une expertise incontestable en matière de guerre contre asymétrique (la lutte anti-terroriste). Pour parvenir à une parfaite maîtrise de toutes les hypothèses de menace, il faut qu'elle soit également capable de s'adapter à une agression dissymétrique, ce qui lui permet de maîtriser tout le spectre des modes de guerre possibles ou ce qu'on appelle la collision des formes de guerre.

est plutôt dimensionnée pour gérer des guerres symétriques et à un degré moindre, des guerres asymétriques auxquelles elle s'est adaptée après plus d'une décennie de lutte anti-terroriste. Pourtant les solutions existent qui, à défaut, d'enrayer l'attaque dissymétrique, pourra au moins contrarier ses objectifs militaires qui consistent à transformer l'Etat-cible à l'instar de l'Algérie en système à désarticuler.

En effet, le premier axe de travail consiste à tirer profit des expériences conflictuelles récentes pour analyser et décortiquer les modes opératoires propre à la RAM afin d'en tirer les enseignements et adapter l'appareil militaire en conséquence. L'Amiral Wilson, directeur de la *Defense Intelligence Agency*, déclarait en substance : « ... nos ennemis présents et futurs ont tiré les leçons de la guerre du Golfe. Il est peu probable qu'ils nous affrontent conventionnellement avec des formations blindées, aériennes ou flottes navales, tous domaines dans lesquels nous disposons d'une suprématie écrasante... leurs forces ne seront pas les miroirs des nôtres ». (Ronai, N°25, 1999, p. 34).

Dés lors, l'erreur stratégique qu'il faut éviter consiste à accepter un combat régulier et ne pas chercher d'autres formes de réponses qui contrarient la guerre du « tout technologique » appuyée par l'impunité du « tout aérien ». Ainsi, consciente des enjeux, l'Algérie s'est dotée de système de missiles antiaériens et antimissiles de type S300 et S400 très performants qui puissent réduire, voire supprimer l'impunité des avions de l'OTAN qui leur a permis de détruire méthodiquement les centres de gravité des armées libyennes et surtout irakiennes en 2003. En plus, l'Algérie, dans la perspective de contenir une agression dissymétrique s'est dotée d'une force navale, notamment de sous-marins lance-missiles pour détruire avec précision des cibles terrestres à des centaines de kilomètres grâce à une réelle collaboration stratégique avec la Russie. Toujours dans cet ordre d'idée, l'Algérie est en passe de devenir une puissance balistique grâce à un programme de construction de systèmes d'armes spécifiques afin d'acquérir et détruire des cibles lointaines. En effet, selon Tewfik Hamel, consultant et chercheur en études de défense, la nature de l'équipement acquis ces dernières années révèlent clairement que les menaces d'une intervention militaire occidentale sont au cœur des préoccupations de sécurité des dirigeants algériens (Hamel, 2018)⁽¹²⁾.

Le second axe d'effort consiste à corrompre en amont le concept de paralysie stratégique formalisé par la doctrine Warden. Cette dernière s'assoit sur une domination informationnelle acquise par des moyens satellitaires. La guerre du Hezbollah au Liban contre une armée israélienne High-tech, un copie réduite de l'armée américaine, a prouvé qu'il est possible par des manœuvres de déception classiques (leurres et camouflages), de corrompre la chaîne de recueil d'information et conséquemment gripper toute la machine aérienne tributaire du renseignement (Cahier du RETEX (retour d'expérience), 2006, p. 38).

Le déni d'accès à l'information est donc une clé essentielle pour désorienter la guerre verticale (le contrôle absolu du ciel) qui fait la force des interventions militaires

¹² -Tewfik Hamel, « Réflexions autour de la doctrine militaire algérienne », in Revue Doctrine Militaire Algérienne (DMA), mars 2018, consultable au site : www.dmalgerie.com (article non paginé).

occidentales. En effet, les flux d'information d'origine humaine et technologique, traités par de grands ordinateurs autorisent la traduction des données recueillies en cibles qu'ils détruisent systématiquement grâce au complexe reconnaissance-frappes. Il suffit donc de briser ce processus par une manœuvre de déception qui consiste à optimiser la furtivité (l'invisibilité) de l'ensemble des centres de gravité qui correspondent aux cinq cercles concentriques du colonel Warden (Warden, Sep 1998, pp. 137-145.). Ainsi, la direction politico-militaire, les fonctions vitales, les infrastructures sensibles, la population et enfin les forces déployées doivent faire l'objet d'un plan de déception y compris par le recours à des modes de camouflage rudimentaires mais qui se sont avérés extrêmement efficaces durant la guerre du Kosovo et durant le conflit israélo-Hezbollah au Liban ⁽¹³⁾.

En matière de la reconnaissance et frappe par des engins volants pilotés à distance (les drones), auxquels recours systématiquement les Occidentaux pour numériser le champ de bataille et reconnaître et détruire les cibles « tracées », les possibilités de déception existent, ce qui renseigne sur les limites de ces drones, hautement sensibles au piratage des données et à la corruption des instructions. Le Hezbollah libanais a prouvé qu'il était capable de capter des vidéos des engins israéliens. En outre, des chercheurs texans sont parvenus à envoyer de faux signaux GPS à un appareil en vol, qui s'est retrouvé complètement désorienté.

En plus, et tout récemment, les Iraniens ont pu abattre un drone américain de reconnaissance d'une valeur de 130 millions de dollars au-dessus du détroit d'Ormuz grâce à des missiles d'interception adaptés. Par ailleurs, les succès des drones ont été obtenus essentiellement face à des Talibans qui ignorent tout de la guerre électronique. Dans des conflits, moins asymétriques, les drones seraient vulnérables à des actions de brouillage ou de leurre qui réduiront sensiblement leur efficacité. Les Iraniens ont prouvé qu'ils peuvent détourner et récupérer un drone américain (Chamayou., 2014, p. 351).

Aussi, et en dépit de l'efficacité des moyens d'observation satellitaires et des drones, la guerre du Kosovo a montré l'efficacité des modes de dissimulation les plus rustiques. En effet, les aviateurs alliés n'ont détruit qu'une faible partie du potentiel militaire serbe. Pire, les alliés ont pu être abusés par des leures aussi simples que de faux chars en bois (Lobov, N° 55, 1992). En tout état de cause, le but militaire consiste à retarder l'invasion et élever les coûts, notamment humains de l'intervention militaire occidentale, ce qui peut produire un effet de renoncement.

Même si ces rudiments s'avèrent insuffisants, la nation en soutien à son armée ne doit jamais accepter la défaite même en cas d'envahissement du territoire et d'effacement de la souveraineté, à l'instar de l'Irak et de la Libye. Dans le duel des volontés, l'essentiel de la stratégie a toujours été de discriminer les effets physiques, infligés ou subis, des

¹³ - Durant la guerre du Kosovo, les Serbes ont pu à maintes reprises dérouter les frappes aériennes utilisant ce qu'on appelle communément la munition intelligente. Aussi, sophistiqués soit-ils, les satellites ne peuvent faire la différence entre des chars réels et fictifs en bois. De simples filets de camouflage ont également désorienté les soi-disant « frappes de précision » de l'aviation américaine.

effets psychologiques recherchés, puisque ce sont toujours ces derniers, et ces derniers seulement, qui demeurent primordiaux.

Par conséquent, l'épreuve de force a toujours été soumise à l'épreuve des volontés puisque, n'est vraiment vaincu, que celui qui déclare l'être. En effet, bien que la victoire dans la bataille résulte, le plus souvent, d'un facteur matériel: une armée encerclée est complètement détruite par la liquidation ou la captivité de ses hommes ou lorsqu'une flotte est envoyée par le fond, cependant, la débâcle peut tout aussi découler d'un facteur psychologique, ce que le général Beaufre a résumé dans une formule provocante et excessive : « On est vaincu lorsqu'on se reconnaît vaincu » (Beaufre, 1963, p. 23).

Il faut donc distinguer entre ce qui est efficace par soi-même, mettant l'ennemi physiquement hors d'état de nuire, et ce qui ne produit cet effet que par le sentiment de crainte et de manque de résilience et n'agit que dans la sphère psychologique (Couteau-Bégarie, 1999, p. 91)¹⁴. Aussi, il faut exclure d'office toute possibilité de renoncement ou de capitulation. La victoire militaire peut être hors de portée, voire problématique, dans ce cas, choisirait-on le moyen d'un soulèvement révolutionnaire, une longue campagne de guérilla (Beaufre, 1963, p. 38).

La résistance doit donc continuer par d'autres moyens et sous d'autres formes. Même les américains prévoient ce genre de comportement. D'après la *Quadriennial Defense Review*, la question centrale réside dans le risque de voir la supériorité américaine mise en échec par des réponses politico-militaires spécifiquement conçues pour la surprendre et la contrer (Bédar, 2001, p. 07). Aussi, « la domination américaine dans le domaine militaire conventionnel peut encourager (nos) adversaires à utiliser des moyens asymétriques...ils pourraient chercher l'avantage en utilisant des approches non conventionnelles pour déjouer et saper nos points forts en exploitant nos vulnérabilités (Ronai, N°25, 1999, p. 35) ». L'asymétrie n'est pas seulement une dimension possible de la guerre conventionnelle, c'est un trait structurel des guerres à venir, voire c'est la seule guerre jouable contre des armées disposant de l'ascendant technologique.

Il est vrai qu'aucun compétiteur de niche n'osera affronter de front les USA alors qu'il peut le faire asymétriquement au moindre coût. Il s'avère donc que le recours aux moyens asymétriques n'est pas une hypothèse de travail, mais un trait structurel commun à toutes les actions de riposte des adversaires de l'Amérique et de ses alliés occidentaux pour neutraliser leur supériorité logistico-opérationnelle. Il s'agit de la seule forme de guerre tenable et jouable face aux USA. Une forme, par ailleurs, qui doit faire l'objet d'une réflexion stratégique en Algérie pour dégager les voies et moyens de construire une doctrine anti-agression dissymétrique.

Cela peut se décliner sous forme d'une plus grande flexibilité de la doctrine d'emploi des forces militaires pour l'Algérie, ce qui permet, le cas échéant, de passer d'une armée

¹⁴ - C'est loin d'être une règle absolue, mais comment ne pas remarquer que des armées s'effondrent conséquemment à un taux de pertes qui a atteint 14%, alors que d'autres résistent et rendent les batailles indécises avec un taux de pertes qui a atteint 32%. Voir à ce sujet, Hervé Couteau-Bégarie, *Traité de Stratégie*, éd. ECONOMICA, Paris, 1999, p.91.

conventionnelle à une armée de résistance sur le sol national afin d'interdire la transformation du succès militaire tactique d'un agresseur ou groupes d'agresseurs dissymétriques en succès stratégique. En effet, l'agression en question, tel que conceptualisée par le discours militaire occidental, suppose une phase d'intervention suivie par une autre phase de stabilisation qui assure le passage d'un succès militaire à une victoire stratégique.

L'objectif de la résistance de la nation et son armée consiste justement à focaliser, par un affrontement asymétrique, sur la phase de stabilisation pour en interdire la réussite. Pour cela, l'ANP, doit pouvoir se reconvertir le cas échéant, d'une armée conventionnelle en une armée de guérilla pour occasionner le plus de destruction possible à l'envahisseur qui affiche comme on le sait, une faible tolérance aux pertes humaines au regard de leur coût politique d'où la doctrine structurante de « zéro mort ».

Il va sans dire que cette reconversion doit d'abord faire l'objet d'une préparation en amont car il n'est pas facile de transformer une armée défaite initialement en une armée de résistance. La connaissance des reliefs et de la topographie du pays peut, au demeurant, favoriser une meilleure endurance. Cependant, la réussite de la guerre de résistance est tributaire de l'adhésion de toutes les forces vives de la nation pour soutenir l'ANP dans son effort de résistance.

En effet, la capacité à repousser un ennemi « très puissant » repose sur la cohésion de la société et l'affermissement de ses liens avec ses forces armées et l'ensemble des autres forces vives de la nation. De ce fait, l'Etat doit disposer de forces armées capables d'entraver en premier lieu l'agression, permettant ainsi la montée en puissance d'une résistance populaire organisée, qui puisent ses références de la longue tradition révolutionnaire du peuple algérien (ESG, 2008, p. 16). A ce propos, le service national permet d'instruire militairement une bonne partie de la jeunesse algérienne. Les effectifs à déployer dans cet affrontement asymétrique seront disponibles en permanence à condition de ne pas suspendre la conscription. L'enjeu réside surtout dans la capacité à organiser et orienter ces masses de résistants afin d'en faire une force assez efficace pour grignoter, et avec le cumul d'usure, vaincre l'ennemi et le rejeter en dehors de notre territoire.

Ainsi, l'ANP, en effort propre, doit pouvoir défaire un ennemi étatique symétrique, en plus de pouvoir en collaboration avec l'ensemble des forces vives de la nation, notamment la réserve, pouvoir trouver des solutions pour, soit mettre en échec une agression dissymétrique durant la phase d'intervention, ou à défaut, recourir à une résistance généralisée pour contester la phase de stabilisation. Les traditions de résistance du peuple algérien et les capacités de l'armée de basculer d'une armée conventionnelle à une armée de résistance, peuvent prévenir, sinon faire échec à ce genre d'agression.

Toutefois, l'élaboration d'une doctrine d'emploi appropriée et la mise en œuvre d'une préparation spécifique seraient des mesures incontournables, qu'il faut par ailleurs communiquer en interne et en externe. Cela pourrait produire des effets dissuasifs sur un

potentiel candidat-agresseur. Dès lors, une armée soutenue par une nation en armes, couplées à une détermination farouche de sa direction politique à défaire tout ennemi étatique, symétrique ou dissymétrique, quelque en soient les coûts et les circonstances, seraient la meilleure assurance contre tout projet d'agression émanant de puissances occidentales.

Conclusion

Il est clair que toute armée fonctionne conformément à une doctrine d'orientation qui la guide afin de rationaliser l'emploi des moyens, adapter le cursus de formation et d'instruction et constituer toujours un outil performant pour répondre à toutes les formes de menaces possibles qui pèsent sur la sécurité nationale. Cependant, il faut définir avec précision et créer la visibilité autour des vraies menaces et autour des vrais besoins en matière de sécurité et de défense. Dans ce cadre, l'inscription d'une agression dissymétrique émanant d'Etat ou une coalition d'Etat occidentaux sous l'égide de l'OTAN devient de plus en plus plausible notamment après la destruction de l'Irak et notamment la Libye plus récemment.

Les alibis foisonnent pour justifier ce genre d'agression du fort au faible. En plus des ONG qui en font la promotion, l'ONU et notamment le Conseil de Sécurité ont validé ce qu'on appelle les interventions militaro-humanitaires au nom du devoir ou du droit d'ingérence humanitaire. Le concept de sécurité humaine et ses théoriciens ont posé comme vérité de base que certains régimes constituent la vraie menace contre leur propre peuple d'où l'impératif et le devoir moral des grandes puissances d'agir militairement au détriment du principe de l'intangibilité de la souveraineté étatique consacrée par le droit international.

Ainsi, ce principe central de souveraineté étatique qui caractérisait l'ordre international stato-centré depuis les Traités de Westphalie est grignoté inexorablement le réduisant sans cesse au point de nier à certains états du seuil le droit d'exercer l'attribut de souveraineté sur leur propre territoire. Dès lors, le risque d'intervention des Occidentaux se trouve encadré et justifié juridiquement et des pays dits « récalcitrants » à l'instar de l'Algérie sont désormais plus vulnérables et particulièrement exposés à faire les frais d'une agression militaire dissymétrique pour réaliser des desseins inavoués comme contrôler les Etats et piller leurs richesses minières et énergétiques...

Par conséquent, après l'Irak et la Libye, l'Algérie doit se préparer à faire face à ce genre d'intervention militaire en adaptant la doctrine d'emploi de son armée pour lui permettre d'apporter les réponses, les meilleures afin de préserver le peuple et son territoire et résister à toute entreprise d'agression dissymétrique.

Références

- Cahier du RETEX (retour d'expérience), disponible au site www.cdef.terre.defense.gouv.fr, octobre 2006, p. 38. (2006, Octobre). *La guerre de juillet : analyse de la guerre israélo-Hezbollah (juillet-août 2006)*. Récupéré sur <https://www.monde-diplomatique.fr/revues/cahiersduretex>: www.cdef.terre.defense.gouv.fr
- National Military Strategy of the United States, , Washington DC. (1999, 1990). *shape, respond, prepare now: a military strategy for a new era*. Récupéré sur <http://www.af.mil>.
- Beaufre, A. (1963). *Introduction à la stratégie*. Paris: Editions Armand Colin,.
- Bédar, S. (2001, N°31, 4ème trimestre). « Le paradigme de l'asymétrie : vers une stratégie du contrôle social global . *Cahier d'Etudes Stratégiques*, p. 7.
- Cahier du RETEX (retour d'expérience). (2006, octobre). *La guerre de juillet : analyse de la guerre israélo-Hezbollah (juillet-août 2006)*, , octobre 2006. Récupéré sur site www.cdef.terre.defense.gouv.fr: <https://www.monde-diplomatique.fr/revues/cahiersduretex>
- Carl Bernstein, T. C. (1977.). *The CIA and the Média*. USA: Rolling Stone,.
- Chamayou., G. (2014). *Théorie du drone*. Paris: Editions La Fabrique.
- Charef, A. (1994). *Algérie : le grand dérapage*. Paris: Editions De l'Aube.
- Collon, M. (2019, Décembre 20). *medias-mensonges*. Récupéré sur investig'Action : <http://michelcollon.com>,
- Couteau-Bégarie, H. (1999). *Traité de Stratégie*. Paris: éd. ECONOMICA.
- Derrida, J. (2003,). *Voyous*. Paris: Editions Galilée.
- Documentation., L. (2008, Janvier). le Livre Blanc sur la Défense et la sécurité de la France (2008). *La Documentation française*, p. 71.
- ESG. (2008). *Doctrine d'emploi stratégique des forces armées algériennes, variante Ecole*. Alger: l'Ecole Supérieure de Guerre (ESG),.
- EVANS, G. S. (2001). *The report of the International Commission on Intervention and State Sovereignty*. Canada: ICISS.
- Fadok, D. S. (1998,). *La paralysie stratégique par la puissance aérienne*. Paris: Editions Economica.
- française, L. D. (2008, janvier). le Livre Blanc sur la Défense et la sécurité de la France (2008). *La Documentation française*, p. 71.
- Ghediri, G. A. (2007, juin). L'Occident : concept culturel ou entité géopolitique ? ». *Revue de l'Ecole Supérieure de Guerre (ESG)*.
- Hamel, T. (2018, mars). *Réflexions autour de la doctrine militaire algérienne*. Récupéré sur www.dmalgerie.com.
- Hassan Kacimi, a. q. (2019, Janvier 08). Interview. *Al Khabar*, p. 02.

Headquarters department of the army. (1941). *FM 100-5, Field Manual*. US: War Department FIELD SERVICE.

-Headquarters department, FM 100-5, Field Manual. Headquarters department of the army. (s.d.). *FM 100-5, Field Manual*. US: Headquarters department of the arm.

Idir, M. (2011, aout 27). « je crains un scénario présageant un Irak bis ou une polarisation à l'ivoirienne ». *El Watan*, p. 6.

Kacimi, H. (2019, Janvier 08). les agents étrangers à Ghardaïa. (A. Khabar, Intervieweur)

Kamp, K.-H. (1999, février). L'OTAN après Kosovo : ange de paix ou gendarme du monde ? . *Politique étrangère*, p. P. 248.

King, J. (2003). *L'invasion du Koweït*. Paris: Editions Gama Ecole Active.

Lobov, G. (N° 55, 1992). « Place et rôle de la ruse dans l'art de la guerre. *Stratégique*.

Maisonneuve, E. d. (2001, Automne). « L'institution militaire en crise ». *AGIR*, p. 46.

Maougal, M.-L. (2012, Mai 05). un obstacle pour le projet de la reconfiguration de l'empire occidental . (l. q. News, Intervieweur)

Mesbah, M.-C. (2011, Janvier 21/22). « Les pouvoirs publics sont déconnectés de la réalité sociale ». *Le Soir d'Algérie* , p. 06.

National Military Strategy of the United States . (1999, Mai). *National Military Strategy of the United States, shape, respond, prepare now: a military strategy for a new era*. Récupéré sur U.S. Air Force: [http:// af.mil](http://af.mil)

Ping, J. (2014). *Eclipse sur l'Afrique : fallait-il tuer Kadhafi ?* Paris: Michalon Editeur.

Ronai, M. (N°25, 1999, N° 25). « Asymétrie et clash des civilisations militaires. *Cahier d'Etudes Stratégiques*, 34.

Sami Makki, ,. N.-2. (2000-2001, N° 31). « Réévaluation stratégique et transformations capacitaires des forces expéditionnaires américaines. *Cahiers d'Etudes Stratégiques*, p. P.44.

U.S Air force. (1999, Mai). *National Military Strategy of the United States, shape, respond, prepare now: a military strategy for a new era*. Récupéré sur <http://www.af.mil>,: [hsdl.org](http://www.af.mil)

Warden, J. (Sep 1998). *La campagne aérienne : planification en vue du combat*. Paris: Collection stratégique, Economica.

William Blum, K. h. (2004). *Killing hope*. Monroe, USA: Common Courage Press,.

Bibliographie

- Ouvrages

- Alvin et Heidi Toffler, *Guerre et contre-guerre : survivre à l'aube du XXI^e siècle*, éd. Fayard, Paris, 1994 (pour la traduction française).

- Charef Abed, **Algérie : le grand dérapage**, Editions De l'Aube, Paris, 1994.

- Jacques Derrida, **Voyous**, Editions Galilée, Paris 2003.

- King, John, **L'invasion du Koweït**, Editions Gama Ecole Active, Paris 2003.

- Chamayou, Grégoire, **Théorie du drone**, Editions La Fabrique, 2014

- De Thierry de Montbrial, Jean Klein, **Dictionnaire de Stratégie**, éditions Economica, Paris 1999.

- Beaufre André, **Introduction à la stratégie**, Editions Armand Colin, Paris, 1963

- Ping, Jean, **Eclipse sur l'Afrique : fallait-il tuer Kadhafi ?** Michalon Editeur, Paris, 2014

- Documentations

-- EVANS, Gareth, SAHNOUN, Mohamed, *The report of the International Commission on Intervention and State Sovereignty*, ICISS, Canada, 2001

- **Le Livre Blanc sur la Défense et la sécurité de la France**, éditions La Documentation française, Paris, 2008.

- Fadok (David S.), **La paralysie stratégique par la puissance aérienne**, Editions Economica, Paris, 1998.

- ESG, **Doctrine d'emploi stratégique des forces armées algériennes, variante Ecole**, élaborée par des cadres de l'Ecole Supérieure de Guerre (ESG), 2008.

- Revues et quotidiens

- Bédar, Saida, « Le paradigme de l'asymétrie : vers une stratégie du contrôle social global », in **Cahier d'Etudes Stratégiques**, N°31, 4^eme trimestre, 2001.

-De la Maisonneuve, Eric, « L'institution militaire en crise », In : AGIR, Automne-2001.

- Ghediri (Général Ali), « L'Occident : concept culturel ou entité géopolitique ? », Revue de l'Ecole Supérieure de Guerre (ESG), numéro expérimental, Alger juin 2007.

- Idir, Mouloud « je crains un scénario présageant un Irak bis ou une polarisation à l'ivoirienne », in El Watan, du 27 août 2011

- Kamp Karl-Heinz, « L'OTAN après Kosovo : ange de paix ou gendarme du monde ? », in **Politique étrangère**, février, 1999.

-Lobov (Général), « Place et rôle de la ruse dans l'art de la guerre », in **Stratégie**, N° 55, 1992

-Makki, Sami, « Réévaluation stratégique et transformations capacitaires des forces expéditionnaires américaines », in **Cahiers d'Etudes Stratégiques**, N° 31, 2000-2001

-Mesbah, Mohamed-Chafik, « Les pouvoirs publics sont déconnectés de la réalité sociale », in **Le Soir d'Algérie** du 21/22 janvier, 2011.

Sites électroniques

- Cahier du RETEX (retour d'expérience), La guerre de juillet : analyse de la guerre israélo-Hezbollah (juillet-août 2006), disponible au site www.cdef.terre.defense.gouv.fr

- Hamel (Tewfik), « Réflexions autour de la doctrine militaire algérienne », in Revue DMA, mars 2018, consultable au site : www.dmalgerie.com
- <http://michelcollon.com>, consultée le 20 décembre 2019.
- *National Military Strategy of the United States, shape, respond, prepare now: a military strategy for a new era, Washington DC, 1990*, disponible sur le site: <http://www.af.mil>, 1999.